

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-23/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,
Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs José MOYA, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,
François RENAUD, Philippe GAUTHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs Gilles MARTINEZ, Pierre MICHEAU,

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Objet :
Décision modificative
Augmentation de crédit
N°3 2019 - M14

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une augmentation de crédit au chapitre 204 compte 20422 afin de régler les travaux de reconstruction du boulodrome et ses abords, ainsi que le parking du boulodrome, suite aux inondations du 15 octobre, travaux effectués par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage.

Le Conseil Municipal

OUIE l'exposé de son Président,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications,
après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, afin de régulariser la situation.

Convocation du CM en
date du :
14 mai 2019

AUGMENTATION DE CRÉDITS

Chap. 204 Cpte 20422	10 300,00 €
----------------------	-------------

DIMINUTION DE CRÉDITS

Chap. 21 Cpte 2128 op 46	- 10 300,00 €
--------------------------	---------------

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 23 mai 2019

Le Maire



Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190523-DE-Delib2019-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2019

Affichage : 17/06/2019